



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-trois janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray, dûment convoqué le jeudi seize janvier deux mil vingt par le maire, Monsieur PUYENCHET Bernard, s'est réuni à la Mairie d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur PUYENCHET Bernard, Maire.

Présents :

PUYENCHET Bernard, Maire

FRANÇOIS Marie-Claude, **LUYCKX** Alain, adjoints,

GERMOND Gilles, **GATEAU** Michel, **PENFORNIS** Agnès, **JAGOU** Chantal, **ENAUX** Marc, **SAGETTE** Martine, **ARVISET** Paul, **VROLANT** Karen, **BLANCHARD** Bruno, **SCHURMANN** Sophie, **QUENTIN** Michel, **BONNET** Karine

Absents représentés : **THOMAS** Mélanie, **BOUNOUANE** Emilie, **BRULÉ** Éric

Absents excusés : **BUTIN** Gérard, **LE LEM** Jean-Louis, **WATTEAU** Stéphanie, **CASTAGNET** Delphine, **MARTINS** Nathalie

Secrétaire de séance : **FRANÇOIS** Marie-Claude

Ouverture de séance : 20h15

Levée de séance : 22h15

COMPTE-RENDU

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Virginie RICHÉ PIERRE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 05 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

~~~~~

### 1. ORDRE DU JOUR

#### **1.1 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT BOURG-CENTRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 25 juin 2018 définissant les principes généraux de la nouvelle politique départementale pour les territoires, et du 5 novembre 2018 précisant le dispositif opérationnel « bourgs-centres »

Vu la note d'intention de la Commune d'Illiers-Combray en date du 21 janvier 2019 complétée le 11 octobre 2019 et le 08 janvier 2020,

Vu les différentes études et réflexions menées par la Commune sur son territoire,

L'État, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Banque des territoires ont initié ensemble une démarche visant à stimuler l'activité et l'attractivité des bourgs-centres. Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales et vise ainsi à les rendre plus attractifs, plus durables, plus inclusifs et plus connectés.

Pour, d'une part, assurer un maillage équilibré du territoire eurélien et ainsi éviter une fracture entre les espaces ruraux et les territoires urbanisés ou situés dans les franges franciliennes et d'autre part, améliorer la cohérence des politiques publiques en termes d'aménagement et de développement économique dans un contexte de redressement des finances publiques, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Banque des territoires ont décidé de faire converger leurs efforts en faveur des initiatives de proximité et des investissements à destination des territoires.

Les partenaires s'entendent pour multiplier les approches à 360 degrés de l'ensemble des problématiques d'un « bourg-centre », donner leur pleine mesure aux complémentarités villes-campagnes, renforcer l'armature des « bourgs-centres » qui sont au cœur des bassins de vie.

Ensemble, ces partenaires encouragent la réalisation de projets structurants qui concourent à l'amélioration de la vie quotidienne des Euréliens et celle des entreprises, en articulant de manière cohérente leur soutien aux communes « bourgs-centres », aux établissements publics et coopération intercommunale (EPCI), aux particuliers et aux bailleurs sociaux à travers la mise en œuvre d'un dispositif adapté et efficace, dans le respect des compétences de chacun prévues par les textes.

L'ambition consiste ainsi à mettre en place une stratégie départementale de soutien au développement des territoires pour les prochaines années, reconnue et portée par l'ensemble des partenaires et ciblée plus particulièrement sur les communes « bourgs-centres ».

Suite à l'appel à projet, la commune d'Illiers-Combray, au vu de sa vision stratégique de développement de territoire et de l'engagement d'un certain nombre de projets structurants en matière de redynamisation du cœur de ville, a été retenue pour bénéficier d'un conventionnement au titre des programmes d'investissement par le comité de pilotage partenarial du 11 juin 2019.

Dans ce contexte, le projet de territoire, ainsi que les axes stratégiques ont été consolidés à la fin d'année 2019 et au début de l'année 2020 à partir des études menées par la commune et de l'apport en ingénierie du Département. Le projet de territoire est donc finalisé : les axes stratégiques ont été définis et les projets identifiés. Cependant, leur déclinaison opérationnelle sous formes de fiches projets et d'un tableau de programmation financière doit encore faire l'objet d'échanges entre la commune et les partenaires du protocole.

Toutefois, Monsieur le Maire explique que, pour franchir une étape importante dans la mise en œuvre de ce partenariat, il y a lieu de signer le protocole entre la commune d'Illiers-Combray et les quatre partenaires cités ci-avant. Ce protocole rappelle notamment l'objet du partenariat, l'économie générale du dispositif, les modalités des soutiens des partenaires au financement du projet global, la gouvernance, les modalités des dépôts et d'instruction des projets.

L'article III indique les axes stratégiques retenus pour le territoire et les projets identifiés qui font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe 1 « projet de territoire ».

Ce protocole devra être complété par les fiches projets, et le tableau de programmation financière qui seront présentés sous formes d'annexes afin de constituer la convention territoriale du « bourg centre » de proprement dite.

Une fois validée par l'ensemble des partenaires du dispositif « action bourgs centres en Eure-et-Loir » en début d'année 2020, ces deux annexes seront alors soumises lors d'un prochain Conseil municipal pour émergence de la convention finale.

Ce protocole est établi pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet de protocole « bourg centre », tel qu'annexé à la présente délibération étant précisé qu'il sera complété ultérieurement par les fiches projets et le tableau de programmation financière des projets qui se présenteront sous formes d'annexes

- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à signer tous documents relatifs à son exécution

## 1.2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2020 - ACQUISITION ET REHABILITATION DE LA MAISON DE LA CITADELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé l'acquisition et la réhabilitation de la Maison de la Citadelle afin de créer un deuxième lieu culturel à Illiers-Combray, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020.

La réhabilitation concerne aussi bien la maison principale que le jardin, les annexes et la maison secondaire.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 900 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet d'acquisition et de réhabilitation de la maison de la Citadelle pour un montant de 900 000 euros HT

- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation, d'un montant de 180 000 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

Début : Février 2020

Fin : Juin 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

| CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT                                                                                                      | PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT                        |         |                 |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------|-----------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Coût global</b> : 900 000<br><br><input type="checkbox"/> <b>Coût détaillé (si justifié)</b> : |                                                      | Montant | % de la dépense |  |
|                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> <b>Financements privés</b>  |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | CAF                                                  |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Mécénat                                              |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Fédération sportive                                  |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> <b>Financements publics</b> |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Union européenne                                     |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Etat - DETR                                          | 180 000 | 20              |  |
|                                                                                                                                       | Etat - DRAC                                          |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Etat - FSIL                                          |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Région Centre                                        | 100 000 | 11,11           |  |
|                                                                                                                                       | Département E&L - FDI                                |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Département E&L - Bourg-Centre                       | 270 000 | 30              |  |
|                                                                                                                                       | CNAF                                                 |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Réserve parlementaire                                |         |                 |  |
|                                                                                                                                       | Fonds de concours                                    | 150 000 | 16,67           |  |
|                                                                                                                                       | Agence de l'eau                                      |         |                 |  |
| Emprunt                                                                                                                               |                                                      |         |                 |  |
| Autofinancement                                                                                                                       | 200 000                                              | 22,22   |                 |  |
| <b>TOTAL CHARGES 900 000</b>                                                                                                          | <b>TOTAL PRODUITS 900 000</b>                        |         |                 |  |

## 1.3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2020 - ETUDE 360°

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'établir un diagnostic complet du territoire au travers d'une étude 360°, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Cette étude a pour objectif de définir les axes stratégiques de revitalisation à partir d'un état des lieux intégral du territoire.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 150 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet d'étude 306° pour un montant de 150 000 euros HT

- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Février 2020

Fin : Juillet 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

| CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT                          | PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT  |                 |    |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|----|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 150 000 | Montant                        | % de la dépense |    |
| <input type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :    | <b>Financements privés</b>     |                 |    |
|                                                           | CAF                            |                 |    |
|                                                           | Mécénat                        |                 |    |
|                                                           | Fédération sportive            |                 |    |
|                                                           | <b>Financements publics</b>    |                 |    |
|                                                           | Union européenne               |                 |    |
|                                                           | Etat - DETR                    | 30 000          | 20 |
|                                                           | Etat - DRAC                    |                 |    |
|                                                           | Etat - FSIL                    |                 |    |
|                                                           | Région Centre                  |                 |    |
|                                                           | Département E&L - FDI          |                 |    |
|                                                           | Département E&L - Bourg-Centre | 45 000          | 30 |
|                                                           | CNAF                           |                 |    |
|                                                           | Réserve parlementaire          |                 |    |
|                                                           | Fonds de concours              |                 |    |
| Banque des Territoires                                    | 30 000                         | 20              |    |
| Emprunt                                                   |                                |                 |    |
| Autofinancement                                           | 45 000                         | 30              |    |
| <b>TOTAL CHARGES 150 000</b>                              | <b>TOTAL PRODUITS 150 000</b>  |                 |    |

#### **1.4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2020 - CREATION D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de nombreux aménagements touristiques extérieurs afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020.

Ce projet inclut la redéfinition d'espaces tels la Place de la Gare, l'étang, le Parc de la Peupleraie.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 345 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet des aménagements touristiques extérieurs pour un montant de 345 000 euros HT

- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour cette réalisation, d'un montant de 69 000 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

Début : février 2020

Fin : Septembre 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

| CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT                                                                                                      |                                                      | PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Coût global</b> : 345 000<br><br><input type="checkbox"/> <b>Coût détaillé (si justifié) :</b> |                                                      | Montant                       | % de la dépense |
|                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> <b>Financements privés</b>  |                               |                 |
|                                                                                                                                       | CAF                                                  |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Mécénat                                              |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Fédération sportive                                  |                               |                 |
|                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/> <b>Financements publics</b> |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Union européenne                                     |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Etat - DSIL                                          | 69 000                        | 20              |
|                                                                                                                                       | Etat - DRAC                                          |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Etat - FSIL                                          |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Région Centre                                        | 51 750                        | 15              |
|                                                                                                                                       | Département E&L - FDI                                |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Département E&L - Bourg-Centre                       | 103 500                       | 30              |
|                                                                                                                                       | CNAF                                                 |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Réserve parlementaire                                |                               |                 |
|                                                                                                                                       | Fonds de concours                                    |                               |                 |
| Agence de l'eau                                                                                                                       |                                                      |                               |                 |
| Emprunt                                                                                                                               |                                                      |                               |                 |
| Autofinancement                                                                                                                       | 120 750                                              | 35                            |                 |
| <b>TOTAL CHARGES 345 000</b>                                                                                                          | <b>TOTAL PRODUITS 345 000</b>                        |                               |                 |

**1.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2020 - DEPLOIEMENT DU NUMERIQUE DANS LA VILLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de déployer le numérique dans les écoles et au niveau des services administratifs en lien avec la population, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020.

Ce projet comporte la modernisation du parc informatique et la mise en place de nouveaux applicatifs.

Le montant prévisionnel de ce projet est de 55 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet de déploiement du numérique en ville pour un montant de 55 000 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour cette réalisation, d'un montant de 11 000 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

Début Juin 2020

Fin : Décembre 2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

| CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT                                                                                                     | PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT                        |         |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------|-----------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Coût global</b> : 55 000<br><br><input type="checkbox"/> <b>Coût détaillé (si justifié) :</b> |                                                      | Montant | % de la dépense |
|                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> <b>Financements privés</b>  |         |                 |
|                                                                                                                                      | CAF                                                  |         |                 |
|                                                                                                                                      | Mécénat                                              |         |                 |
|                                                                                                                                      | Fédération sportive                                  |         |                 |
|                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> <b>Financements publics</b> |         |                 |
|                                                                                                                                      | Union européenne                                     |         |                 |
|                                                                                                                                      | Etat - DSIL                                          | 11 000  | 20              |
|                                                                                                                                      | Etat - DRAC                                          |         |                 |
|                                                                                                                                      | Etat - FSIL                                          |         |                 |
|                                                                                                                                      | Région Centre                                        |         |                 |
|                                                                                                                                      | Département E&L - FDI                                |         |                 |
|                                                                                                                                      | Département E&L - Bourg-Centre                       | 16 500  | 30              |
|                                                                                                                                      | CNAF                                                 |         |                 |
|                                                                                                                                      | Réserve parlementaire                                |         |                 |
|                                                                                                                                      | Fonds de concours                                    |         |                 |
| Agence de l'eau                                                                                                                      |                                                      |         |                 |
| Emprunt                                                                                                                              |                                                      |         |                 |
| Autofinancement                                                                                                                      | 27 500                                               | 50      |                 |
| <b>TOTAL CHARGES 55 000</b>                                                                                                          | <b>TOTAL PRODUITS 55 000</b>                         |         |                 |

#### **1.6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2020 - VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de voirie sur la commune sont prévus en 2020, il est alors proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2020.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 100 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le projet de réfection de la voirie communale pour un montant de 100 000 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2020 pour cette réalisation, d'un montant de 30 000 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

Début : Juin 2020

Fin : Décembre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

| CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT                          | PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT                        |                 |    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------|----|
|                                                           | Montant                                              | % de la dépense |    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 100 000 |                                                      |                 |    |
| L Coût détaillé (si justifié) :                           | <input type="checkbox"/> <b>Financements privés</b>  |                 |    |
|                                                           | CAF                                                  |                 |    |
|                                                           | Mécénat                                              |                 |    |
|                                                           | Fédération sportive                                  |                 |    |
|                                                           | <input type="checkbox"/> <b>Financements publics</b> |                 |    |
|                                                           | Union européenne                                     |                 |    |
|                                                           | Etat - DETR                                          |                 |    |
|                                                           | Etat - DRAC                                          |                 |    |
|                                                           | Etat - FSIL                                          |                 |    |
|                                                           | Région Centre                                        |                 |    |
|                                                           | Département E&L - FDI                                | 30 000          | 30 |
|                                                           | Département E&L - Patrimoine                         |                 |    |
|                                                           | CNAF                                                 |                 |    |
|                                                           | Réserve parlementaire                                |                 |    |
|                                                           | Fonds de concours                                    |                 |    |
|                                                           | Agence de l'eau                                      |                 |    |
| Emprunt                                                   |                                                      |                 |    |
| Autofinancement                                           | 100 000                                              | 70              |    |
| <b>TOTAL CHARGES 100 000</b>                              | <b>TOTAL PRODUITS 100 000</b>                        |                 |    |

## 2. DÉLIBÉRATIONS

### **2.1 DEMANDE DE LABEL " MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Illiers-Combray souhaite obtenir le label « Ma commune aime lire et faire lire ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :  
Vu le dossier de candidature

- Adopte le dossier de candidature
- Autorise le maire ou son représentant demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

### **2.2 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE CONCERNANT LA COMPETENCE FACULTATIVE "MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE "**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, par délibération n°19-245 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2019, a décidé de modifier la compétence facultative "Maison de Santé Pluridisciplinaire".

Ainsi, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de modifier la rédaction de la compétence facultative "Maison de Santé Pluridisciplinaire" de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en la complétant par "Création, aménagement et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire sur les sites d'Illiers-Combray et Bailleau-le-Pin" au sein de ses statuts.

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve :

- La modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche visant à compléter la compétence facultative: "Maison e Santé Pluridisciplinaire"
- La nouvelle rédaction des statuts joints en annexe.

### ***2.3 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LA MAISON MEDICALE***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes entre Beauce et Perche envisage l'achat de la Maison Médicale située 6 rue Pasteur à Illiers-Combray. Le montant de cette acquisition s'élève à 350 000 euros.

Il est alors proposé d'accorder un fonds de concours de 50 000 euros à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche pour soutenir cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accorde un fonds de concours de 50 000 euros à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche dans le cadre de l'acquisition de la Maison médicale
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à attribution.

### ***2.4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APE LES PETITS MARCEL PAYS DE COMBRAY***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association, APE LES PETITS MARCEL PAYS DE COMBRAY sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de 500 euros.

Cette subvention a pour objectif de couvrir les charges inhérentes au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'évènements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve :

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE LES PETITS MARCEL PAYS DE COMBRAY
- Le montant de 200 euros attribué.

## **2.5 ENGAGEMENT DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR EN 2020 POUR RENOUVELER LE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents,

Considérant la possibilité pour la commune d'Illiers-Combray de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer

- Accepte que ce contrat couvre tout ou partie des risques suivants :

✓ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

✓ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes : durée de 4 ans et régime de capitalisation.

## **2.6 TARIFS DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX - AJOUT D'UN NOUVEAU LOGEMENT SITUE 7 RUE DE BREHAINVILLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat de la maison de 80 m<sup>2</sup> située 7 rue de Bréhainville, il est nécessaire de fixer le montant du loyer.

Il est proposé un loyer mensuel de 600 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés fixe le tarif de location de la maison située 7 rue de Bréhainville à 600 euros à compter du 1er février 2020.

## **2.7 TARIFS DE VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au remplacement du mobilier scolaire dans les écoles, nous disposons de plus de 70 tables d'écoliers, il est proposé de les céder au prix unitaire de 10 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés fixe le tarif unitaire de vente d'une table à 10 euros TTC.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### 3.1 AGENDA

|          |            |                                                                                                                            |                  |                                          |                                 |
|----------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------|---------------------------------|
| Dimanche | 02/02/2020 | LOTO UPI HANDBALL                                                                                                          |                  | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | UPI HANDBALL                    |
| Dimanche | 09/02/2020 | LOTO GYM VOLONTAIRE                                                                                                        |                  | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | GYMNASTIQUE VOLONTAIRE          |
| Lundi    | 10/02/2020 | EXPOSITION RECYCLAGE                                                                                                       | 10 au 22 février | SALLE DU CONSEIL                         | MAIRIE                          |
| Samedi   | 15/02/2020 | MISS PAYS DE COMBRAY                                                                                                       | 20h00            | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | CDF                             |
| Samedi   | 15/02/2020 | TOURNOI SAINT VALENTIN UPI BADMINTON                                                                                       | 14h00            | COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN             | UPI BADMINTON                   |
| Mardi    | 18/02/2020 | CINEMOBILE                                                                                                                 | 14h00            | PARKING DES GLORIETTES                   | CICLIC                          |
| Dimanche | 23/02/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | 9h00-18h00       | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | LES AUBEPINES                   |
| Samedi   | 29/02/2020 | LOTO UPI FOOTBALL                                                                                                          | 20h00            | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | UPI FOOTBALL                    |
| Mercredi | 04/03/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | FAMILLES RURALES                |
| Jeudi    | 05/03/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | FAMILLES RURALES                |
| Vendredi | 06/03/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | FAMILLES RURALES                |
| Samedi   | 07/03/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | FAMILLES RURALES                |
| Dimanche | 08/03/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | FAMILLES RURALES                |
| Dimanche | 08/03/2020 | RENCONTRE POLYCLUBS ICAAR 28 (AÉROMODÉLISME)                                                                               | 10h00-18h00      | COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN             | ICAAR 28                        |
| Lundi    | 09/03/2020 | BOURSE AUX VETEMENTS                                                                                                       | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | FAMILLES RURALES                |
| Samedi   | 14/03/2020 | TOURNOI NOCTURNE UPI BADMITON                                                                                              | 18h00            | COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN             | UPI BADMINTON                   |
| Dimanche | 15/03/2020 | ÉLECTIONS MUNICIPALES - 1ER TOUR                                                                                           | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | MAIRIE                          |
| Mardi    | 17/03/2020 | CINEMOBILE                                                                                                                 | 14h00            | PARKING DES GLORIETTES                   | CICLIC                          |
| Jeudi    | 19/03/2020 | COMMÉMORATION À LA MÉMOIRE DES VICTIMES CIVILES ET MILITAIRES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS EN TUNISIE ET AU MAROC | 19h00            | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | MAIRIE                          |
| Samedi   | 21/03/2020 | BOUCLES ENTRE BEAUCE ET PERCHE                                                                                             | 14h00            | SALLE JULES AMIOT                        | ETOILE FILANTE COURVILLOISE/CDF |
| Dimanche | 22/03/2020 | ÉLECTIONS MUNICIPALES - 2EME TOUR                                                                                          | Journée          | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | MAIRIE                          |
| Dimanche | 22/03/2020 | BRIC A BRAC                                                                                                                | 7h00-18h00       | AVENUE GEORGES CLEMENCEAU ET RUE PASTEUR | LES AUBEPINES                   |
| Samedi   | 28/03/2020 | TOURNOI DE JUDO                                                                                                            | Journée          | COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN             | DOJO DU COMBRAY                 |
| Dimanche | 29/03/2020 | TOURNOI DE JUDO                                                                                                            | Journée          | COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN             | DOJO DU COMBRAY                 |
| Lundi    | 30/03/2020 | COMMEMORATION - HOMMAGE AUX 5 RÉSISTANTS FUSILLÉS                                                                          | 19h00            | SALLE POLYVALENTE G. BILLEBAULT          | MAIRIE                          |

### **3.2 ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Premier tour : 15 mars 2020

Second tour : 22 mars 2020

Réception des plannings mi-février

### **3.3 OUVERTURE DE LA CLASSE UEMA**

Les travaux sont en cours de finalisation et la classe va ouvrir début février.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le 24 janvier 2020,
Vu et approuvé
Par Bernard PUYENCHET
Maire d'Illiers-Combray

